

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 10 DÉCEMBRE 2018, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

Un avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. BUDGET 2019
4. TAUX DE TAXES 2019
5. TAUX D'INTÉRÊT 2019
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2018-12-133**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

### 3. BUDGET 2019

2018-12-134

**ATTENDU QUE** les revenus de la municipalité s'établissent à 1 006 894\$ pour l'année 2019;

#### Revenus

Taxe foncière générale	569 317 \$
Taxe spéciale quotes-parts MRC Papineau	55 953 \$
Taxe spéciale police (SQ)	80 000 \$
Taxe sur règlement d'emprunt (Libellules)	890 \$
Tarifcation (fosses septiques)	23 000 \$
Compensations pour les terres publiques	4 000 \$
Transferts	105 439 \$
Services rendus	84 795 \$
Imposition de droits	50 000 \$
Amendes et pénalités	1 500 \$
Intérêts	15 000 \$
Autres revenus	17 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 006 894 \$</b>

**ATTENDU QUE** les dépenses de la municipalité s'établissent à 1 006 894\$ pour l'année 2019;

#### Dépenses

Administration générale	279 525 \$
Sécurité publique	81 620 \$
Sécurité incendie	197 381 \$
Voirie municipale	216 020 \$
Enlèvement de la neige	148 000 \$
Transport collectif et adapté (quotes-parts MRC Papineau)	3 672 \$
Hygiène du milieu	125 165 \$
Aménagement, urbanisme et développement	55 123 \$
Loisirs et culture	22 231 \$
<b>Total</b>	<b>1 128 737 \$</b>

Excédent de fonctionnement non affecté	-26 148 \$
--	------------

Amortissement	-96 495 \$
---------------	------------

Remboursement de capital (règlement d'emprunt)	800 \$
--	--------

**Total 1 006 894 \$**

**ATTENDU QUE** 10 000\$ de surplus réservé (carrières sablières) seront utilisés pour l'année 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de cotret-Brazeau, **ET résolu** que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité

#### 4. TAUX DE TAXES 2019

2018-12-135

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu que pour l'année fiscale 2019, débutant le 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019, une taxe générale de 5,28\$ par mille dollars de la valeur réelle, une taxe spéciale de 0,742\$ par mille dollars de la valeur réelle pour les services de la Sureté du Québec et une taxe spéciale de 0,519\$ par mille dollars de la valeur réelle pour les services de la MRC de Papineau, telle que portée au nouveau rôle d'évaluation 2019, soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporé au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles. Une taxe de 890 \$ au total (règlement d'emprunt #2017-08, divisé également entre les immeubles du chemin des Libellules) sera prélevée.

Pour complément d'information :

Sureté du Québec : 80 000\$

Quote-part MRC : 55 953\$

Taxe générale : 569 317\$

Tarification pour la vidange de fosses septiques :

75\$ / résidence isolée et 33.33\$ / résidence secondaire

Adoptée à l'unanimité

#### 5. TAUX D'INTÉRÊT 2019

2018-12-136

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu que le taux d'intérêt en vigueur durant l'année 2019 sur les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15%) annuellement.

Adoptée à l'unanimité

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-137

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier